



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Alcoolisme

Question écrite n° 15114

#### Texte de la question

M Philippe Mestre attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur l'avenir du dispositif de prévention de l'alcoolisme mis en place dans notre pays au cours des vingt dernières années. La lutte contre l'alcool au volant par la répression, les dépenses élevées pour des campagnes médiatiques antialcooliques ne peuvent remplacer la prévention quotidienne. Cependant, il semble que les moyens financiers résultant de conventions passées entre les comités départementaux de l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme et l'État, par l'intermédiaire des DDASS, soient en 1989 inférieurs en francs constants à ceux accordés en 1986. Ces économies alourdiront en fait le prix à payer en reportant sur les hôpitaux et la sécurité sociale des dépenses accrues que la prévention aurait pu éviter. Aussi, il lui demande si le rôle de l'État n'est pas de poursuivre une politique de prévention au lieu de réduire les crédits affectés à cet usage.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale tient à assurer l'honorable parlementaire de sa détermination à poursuivre les efforts entrepris depuis de longues années pour lutter contre l'alcoolisme et modérer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de préserver l'ensemble des moyens affectés à la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la régulation budgétaire sur les crédits de prévention de l'alcoolisme. Cette ligne budgétaire conserve donc en 1989 les crédits limitatifs qui ont été affectés en loi de finances pour les actions menées dans ce domaine. De plus il a porté le taux d'augmentation des enveloppes départementales à 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcôt entraîné par la revalorisation de la profession d'infirmière et la hausse des cotisations à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Il confirme son souci de développer très fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaître, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation très sensible des crédits de lutte contre l'alcoolisme.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mestre Philippe](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15114

**Rubrique :** Boissons et alcools

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juin 1989, page 2895